

**PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)**

Le Budget supplémentaire 2023 du Budget principal s'élève à **92,74 M€ de dépenses** et à **141,42 M€ de recettes** en mouvements réels, reprises de résultats incluses.

La reprise des résultats et des reports 2022 introduit **87,32 M€ de nouvelles ressources** au Budget supplémentaire 2023.

I - Les dépenses d'investissement et de fonctionnement

1 - Les dépenses d'investissement

Après retraitement des écritures de reprises de résultats (11,22 M€) et des écritures de refinancement, **les dépenses réelles d'investissement nouvelles** représentent **33,09 M€**.

Les nouveaux crédits ont été répartis principalement sur :

- la Politique Routes, soit 6,07 M€ au bénéfice :
 - de la protection contre les risques naturels et avalancheux avec 0,56 M€.
 - du maintien en état du patrimoine routier avec 2,58 M€.
 - de l'optimisation des déplacements avec 0,53 M€.
 - des travaux 2022 effectivement finalisés sur 2023 avec 1,06 M€.
- la Politique financière, soit 26,40 M€ hors reprise de résultats et écritures de refinancement de la dette. Elle comprend :
 - l'apport en compte courant d'associés au profit de SSIT de 27 M€.
 - une réduction du remboursement du capital de la dette de 0,68 M€.
 - un complément de l'enveloppe de dépenses exceptionnelles de 0,11 M€.
- la Politique Culture, soit 2,36 M€, dont 2,15 M€ pour les travaux du Musée savoisien.
- la Politique Education, avec 5,37 M€ de crédits désinscrits au regard de l'avancement escompté des projets, reportés sur l'année 2024. Exemples : -3,24 M€ pour la conformité handicap pour le collège Joseph Fontanet à Frontenex, - 2 M€ pour la restructuration et la conformité handicap du collège Louise de Savoie à Chambéry.
Certaines lignes de la Politique Education sont cependant augmentées, par exemple :
 - + 0,42 M€ pour les travaux de maintenance sur les bâtiments scolaires, avec notamment 0,36 M€ pour des actions en faveur de l'optimisation et de la régulation des systèmes énergétiques des collèges.
 - + 0,5 M€ de subventions au titre des équipements sportifs des collégiens affectés aux travaux engagés sur des gymnases ou des stades par différentes Communautés de Communes.
- D'autres Politiques bénéficient de crédits complémentaires, comme :
 - celle des Sports, avec 1 M€ de subvention supplémentaire à verser à la Ville de Chambéry pour les travaux sur le stade municipal Montjay.
 - la Politique agricole, qui enregistre + 1,28 M€, destinés à financer le Plan Stratégique National (PSN) avec une part Etat et une part FEADER, et des travaux sur les abattoirs du Syndicat Pays Maurienne et de la Communauté de Commune de Haute Tarentaise...

2 - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement inscrites dans le Budget supplémentaire s'élèvent à **48,43 M€**.

- 41,04 M€ sont affectés à la Politique financière, avec principalement la constitution d'une réserve de 33,10 M€ au titre des surplus de droits de mutation encaissés en 2022 et exceptionnellement élevés (179,29 M€). S'ajoute à cette réserve un complément de 4,10 M€ aux 17,5 M€ inscrits au BP 2023 pour le Fonds national de péréquation des DMTO. Cette augmentation s'explique par le montant élevé des DMTO encaissés par le Département en 2022.

Les 7,39 M€ de dépenses inscrites au Budget supplémentaire se répartissent autour de :

- la Politique des Ressources humaines pour 1,16 M€, afin de financer la prise du palier IFSE (régime indemnitaire) avancée à juillet 2023 au lieu de l'année 2026.
- la Politique routière avec 1,2 M€, dont 0,46 M€ pour le paiement principalement des contrats d'imprévision signés dans le cadre de certains marchés.
- la Politique Enfance Jeunesse pour 1,66 M€. Des enveloppes supplémentaires sont prévues pour la création de nouvelles places MNA afin de répondre aux besoins (0,25 M€) et la mise à l'abri des MNA, avec l'ouverture d'une nouvelle Maison gérée par La Sasson (0,25 M€). Les rémunérations des assistants familiaux, afin de financer l'avancement du palier IFSE (régime indemnitaire) et la revalorisation des traitements des assistants familiaux sur une année complète, sont également prévues (0,52 M€).
- la Politique Education pour 1,43 M€, avec principalement la Dotation de viabilisation au titre de l'année 2023 destinée à compenser les tensions inflationnistes sur l'achat des denrées alimentaires et les énergies auxquelles sont confrontés les établissements.
- la Politique agricole pour 0,90 M€, avec le Fonds agricole départemental et l'inscription de subventions intervenant auparavant dans le périmètre du CSMB.
- Des crédits supplémentaires sont également inscrits en faveur de la Politique Sports (0,20 M€ pour les événements sportifs en vue de l'étape du Tour de France à Albertville et de la coupe du monde des sports de nature, lignes redépartementalisées dans le cadre du nouveau périmètre du CSMB) et pour la Politique Tourisme afin de compléter la participation au CSMB ajustée au vote du Budget primitif 2023 (0,67 M€).

II - Les recettes d'investissement et de fonctionnement

1 - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **43,00 M€** (hors écritures relatives à la gestion de trésorerie et au refinancement). Ces recettes sont essentiellement composées de la reprise de résultats 2022 pour 50,23 M€ et de la réduction de l'emprunt prévu pour 21,80 M€. L'appel possible à l'emprunt est ainsi réduit à 75,10 M€.

Les autres recettes d'investissement (14,57 M€) concernent principalement :

- 13,00 M€ au titre du remboursement partiel de l'apport au compte courant d'associés par SSIT après entrée de la Région dans le capital de la filiale.
- 0,70 M€ de cession de terrains à Courchevel.
- 0,24 M€ de participation de la CNSA au dispositif d'aide à l'investissement pour l'habitat inclusif.

2 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement qui figurent au Budget supplémentaire atteignent **98,42 M€**.

Hors reprise des résultats de l'exercice 2022 (96,99 M€), les recettes ajustées (+ 1,43 M€) se répartissent de la manière suivante :

- 0,82 M€ de recettes à la Politique financière : + 0,24 M€ de subvention du Budget annexe SPTV, + 0,42 M€ de reprise de provisions, + 0,60 M€ d'écritures de stocks.

- 0,61 M€ de recettes dans les autres Politiques : + 0,37 M€ de versement dans le cadre d'un bail emphytéotique, + 0,11 M€ d'ajustement de recettes à la Cohésion sociale.

Le Budget supplémentaire 2023 (écritures réelles et d'ordre), reports compris, s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

- **En section de fonctionnement : 666,50 M€.**
- **En section d'investissement : 335,73M€.**